



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TARN-ET-GARONNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°82-2020-073

PUBLIÉ LE 23 OCTOBRE 2020

Sommaire

Préfecture de Tarn-et-Garonne

82-2020-10-23-001 - Arrêté portant délégation de signature à Mme Ghobadi, sous préfète de Castelsarrasin assurant la suppléance de M. le Préfet (1 page)

Page 3

Préfecture de Tarn-et-Garonne

82-2020-10-23-001

Arrêté portant délégation de signature à Mme Ghobadi,
sous préfète de Castelsarrasin assurant la suppléance de M.

le Préfet

*suppléance de monsieur le Préfet Pierre Besnard assurée par madame Sarah Ghobadi sous
préfète de Castelsarrasin*



PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

Liberté
Égalité
Fraternité

N° AP :

Montauban, le 22 octobre 2020

ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE à Madame Sarah Ghobadi, sous-préfète de Castelsarrasin assurant la suppléance du préfet de Tarn-et-Garonne

Le préfet de Tarn-et-Garonne,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 2004-374 modifié du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Pierre BESNARD, préfet de Tarn-et-Garonne,

Vu le décret du 17 février 2020 portant nomination de Mme Sarah Ghobadi en qualité de sous-préfète de Castelsarrasin,

Considérant l'absence concomitante de M. Pierre BESNARD, préfet et M. Emmanuel Moulard, secrétaire général du dimanche 25 octobre 2020 (8h00) au mardi 27 octobre 2020 (11h00)

Sur proposition du secrétaire général,

A R R E T E

Article 1er : La suppléance de M. Pierre BESNARD, préfet, sera assurée par Mme Sarah Ghobadi, sous-préfète de Castelsarrasin, du dimanche 25 octobre 2020 (8h00) au mardi 27 octobre 2020 (11h00)

Article 2 : Pendant cette période de suppléance, délégation est donnée à Mme Sarah Ghobadi, sous-préfète de Castelsarrasin, pour signer tous les arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents relevant des attributions de l'État dans le département de Tarn-et-Garonne, à l'exception des arrêtés de conflit.

Article 3 : L'arrêté préfectoral n° 82-2020-10-22-001 est annulé.

Article 4 : La sous-préfète de Castelsarrasin et l'administrateur général des finances publiques de Tarn-et-Garonne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État en Tarn-et-Garonne.

Le préfet,

Pierre BESNARD

Préfecture de Tarn-et-Garonne - 2 Allée de l'Empereur - BP 779 - MONTAUBAN CEDEX
Horaires d'ouverture et modalités d'accueil disponibles
sur le site : <http://www.tarn-et-garonne.gouv.fr>

Tél. 05 63 22 82 00
Fax 05 63 93 33 79
Mél: prefecture@tarn-et-garonne.gouv.fr